

219C2705
FR0000034639-FS0958

12 décembre 2019

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES
(Euronext Paris)

Complément à D&I 219C2175 du 5 novembre 2019

1. Par courrier reçu le 12 décembre 2019, la société Elliott Capital Advisors, L.P. a effectué la déclaration d'intention suivante :

« Elliott Capital Advisors, L.P., agissant en qualité de gestionnaire de Elliott International L.P., Elliott Associates L.P. et The Liverpool Limited Partnership (« les Fonds Elliott ») réitère sa déclaration d'intention publiée le 5 novembre 2019 dans la D&I 219C2175, à l'exception du changement d'intention suivant relativement au dénouement de ses positions acquises : pour se laisser toutes les options ouvertes les Fonds Elliott souhaitent détenir des actions ALTRAN TECHNOLOGIES ; les Fonds Elliott envisagent désormais de dénouer tout ou partie des instruments financiers à dénouement monétaire auxquels ils sont parties, et envisagent d'acquérir sur le marché ou en dehors du marché une participation équivalente à celle de leur exposition économique dénouée, en ce compris par l'acquisition, si elle est possible, de tout ou partie des actions qui pourraient être détenues par la contrepartie des instruments financiers.»

2. Par le même courrier, la société Elliott Capital Advisors, L.P. a précisé détenir, au 10 décembre 2019, pour l'ensemble des fonds dont elle assure la gestion, 32 990 873 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 12,84% du capital et 12,80% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
The Liverpool Limited Partnership ²	1 853 214	0,72	1 853 214	0,72
Elliott Associates, L.P. ³	8 373 954	3,26	8 373 954	3,25
Elliott International L.P. ⁴	22 763 705	8,86	22 763 705	8,83
Total	32 990 873	12,84	32 990 873	12,80

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir par assimilation 41 206 328 actions⁵ ALTRAN TECHNOLOGIES (comprises dans la détention visée au 1^{er} paragraphe), résultant de la détention de 63 contrats « *equity cash settled swap* » à dénouement en espèces dont :

- 7 808 745 *equity swaps*, portant sur autant d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES, d'échéance le 31 décembre 2019, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration, à des prix compris entre 13,95 € et 14,38 € ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 257 745 716 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Dont 1 331 005 actions assimilés résultant de la détention d'*equity swaps*.

³ Dont 8 373 954 actions assimilés résultant de la détention d'*equity swaps*.

⁴ Dont 21 601 369 actions assimilés résultant de la détention d'*equity swaps*.

⁵ Sur la base d'un delta de 1.

- 4 954 348 *equity swaps*, portant sur autant d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES, d'échéance le 30 juin 2022, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration, à des prix compris entre 14,07 € et 14,52 € ;
 - 4 293 566 *equity swaps*, portant sur autant d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES, d'échéance le 23 juillet 2024, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration, à des prix compris entre 14,31 € et 14,51€ ;
 - 14 249 669 *equity swaps*, portant sur autant d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES, d'échéance le 25 septembre 2024, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration, à des prix compris entre 14,21 € et 14,38 €.
-